



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le HUIT du mois de JUILLET à VINGT heures.

Le Conseil Municipal de Sainte Mesme légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle COPETTI, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Madame Isabelle COPETTI | 7. Monsieur Martin BIETH |
| 2. Madame Hélène CHEVALIER | 8. Monsieur Alain DESCROIX |
| 3. Madame Élodie GUINARD | 9. Monsieur Franck MANDON |
| 4. Madame Elise MANDON TAKACS | 10. Monsieur Jonathan VITSE |
| 5. Madame Charlotte ROUSSELOT | |
| 6. Monsieur Yves BERNIER | |

ABSENT (S) : M. Franck LAHITTE, M. Clément RICHOUX, M. Éric FREITAS.

POUVOIRS : Mme Sylvie MARGOT à M. Franck MANDON, M. Christophe VANHOVE à Mme Isabelle COPETTI.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Élodie GUINARD

☺☺ ☺☺

Date de convocation : 27 JUIN 2024

Date d'affichage et de publication : XXXXXXXXXXX – www.saintemesme.fr

☺☺ ☺☺

Madame COPETTI déclare la réunion ouverte à 20 heures. Elle demande aux élus présents qui confirment avoir reçu dans les délais, le procès-verbal du 03 juin 2024 et l'ordre du jour de la présente séance :

- I. Approbation du PV du 03 juin 2024.**
- II. Ressources humaines : modification du tableau des effectifs.**
- III. Scolaire : renouvellement de la dérogation relative à la semaine de 4 jours.**
- IV. Questions et informations diverses.**

☺☺ ☺☺

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUIN 2024.

Mme COPETTI rappelle les points débattus lors cette réunion. Aucune observation n'est formulée, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

☺☺ ☺☺

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

La modification du tableau des effectifs intervient afin de permettre aux agents pouvant bénéficier d'un avancement, d'accéder à un grade supérieur. Les agents concernés auraient pu bénéficier d'une promotion dès le 1^{er} janvier 2024. Mais, préalablement à la décision d'avancement, il était nécessaire d'établir les lignes directrices gestion (LGD) qui définissent les modalités de la promotion et valorisation des parcours professionnels des agents. L'arrêté établissant les LGD a été pris au mois de mars 2024 après avis du comité technique du CIG Versailles. Ensuite, le service administratif a été contraint par les actualités électorales à la fois au niveau communale

et nationale, ce qui a retardé la décision de promotion les agents qui remplissaient les conditions statutaires.

Il est proposé à l'assemblée de créer et supprimer les postes suivants :

Postes à créer	Postes à supprimer
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe (25/35 ^{ème})	Adjoint Technique (25/35 ^{ème})
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe (31/35 ^{ème})	Adjoint Technique (31/35 ^{ème})
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe (Temps complet)	Adjoint Technique (Temps complet)
Rédacteur Principal 2 ^e classe (Temps complet)	Rédacteur (Temps complet)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau des emplois avec les créations et suppressions des postes ci-dessus à compter du 08 juillet 2024.

ଓଓ ଧଧଓ

SCOLAIRE : RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION RELATIVE À LA SEMAINE DE 4 JOURS.

Le Code de l'Éducation Nationale prévoit l'organisation de la semaine scolaire sur 5 jours.

À titre dérogatoire le décret dit *Blanquer* du 27 juin 2017 permet d'organiser le rythme scolaire sur 4 jours.

Cette dérogation est valable 3 ans et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement à chaque échéance.

Les membres du conseil d'école de Sainte Mesme le 27 juin dernier ont émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours scolaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines, le renouvellement de la dérogation scolaire concernant le rythme scolaire à 4 jours/semaine pour une période de 3 ans.

ଓଓ ଧଧଓ

QUESTIONS DIVERSES.

- *Martine et Pascal PIERROT mail du 05/07/2024 :*

Madame la Maire,

Dans le dernier journal « Tout de Mesme », vous mentionnez l'ouverture d'une enveloppe de financement ; pourriez-vous détailler les motivations d'une mairie, à priori bien gérée financièrement, à mettre en place un dispositif de ce type ?

Le fait de garder ce prêt en réserve est-il sans coût pour notre commune ?

Mme COPETTI donne la parole à M. DESCROIX qui dit :

La commune a pu bénéficier d'un taux attractif de 1,5% en 2022 au moment où les taux étaient les plus bas, pour financer plusieurs projets d'investissement. Cette enveloppe financière permet de payer les appels de fonds assez importants des fournisseurs. Il y a certes des subventions, mais elles sont versées après paiement des factures.

Par ailleurs, la commune supporte toujours « un reste à charge » d'au moins 20 à 30% du montant de chaque opération d'investissement.

Les élus ont fait un appel raisonnable au crédit qui pourra être remboursé en partie, par la vente des terrains que possède la commune, mais il y a des entités dans le village qui freine le projet et donc retarde la perception des ressources financières issues de ces ventes.

ଓଓ ଧଧଓ

INFORMATIONS DIVERSES.

ÉCOLE : Mme COPETTI remercie les parents d'élèves, les élus, l'Association des Maires Ruraux des Yvelines et l'Association Quiétude et Nature pour leur mobilisation contre la fermeture de la 4^{ème} classe de l'école. La commission académique est prévue demain donc il faut rester prudent. La pétition en ligne a récolté 871 signatures.

POIDS LOURDS : Mme Le Maire renouvelle sa gratitude à l'Association Quiétude et Nature pour son soutien et pour le village dans la lutte contre le passage des poids lourds à Ste Mesme. Circulation dense qui engendre la dégradation de la chaussée et des problèmes de sécurité. De même la rencontre prévue en juin, reportée suite au départ de la Sous-Préfète et de l'actualité électorale est fixée avec le nouveau Sous-Préfet et les responsables départementaux en septembre. Il sera demandé une réduction du tonnage des camions pour la traversée de l'agglomération à défaut d'obtenir une déviation.

Une opération « escargot » sera menée à la rentrée. Mme COPETTI souhaite que tous les habitants se mobilisent à cette occasion pour alerter sur l'abandon de ruralité d'où la banderole sur la façade de la mairie.

☺☺ ☺☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h16 mn

☺☺ ☺☺

**Le Maire de Sainte Mesme
Isabelle COPETTI**

**Le/ La secrétaire de séance
Élodie GUINARD**